

ARTS MARTIAUX

Dans une approche prônant la vigilance, cet atelier aborde la problématique des agressions physiques et de leurs évolutions possibles. Vous y apprendrez comment les prévenir en évitant les pièges et à atténuer les effets d'un assaut inévitable. Théorie et pratique se succéderont de façon logique dans une approche réaliste utilisant les réactions instinctives de défense. L'atelier ne nécessite aucune connaissance technique et aucun vêtement particulier. Ouvert à tous.

ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	NIVEAU	HORAIRE	LOCAL	DURÉE	Coût (\$) Taxes incluses															Remarques			
							1 mois			2 mois			3 mois			4 mois			5 mois						
							EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM	EM	M	NM				
Club de Karaté Shotokan - Nouveau	02 420 15	0+	Atelier de karaté -- autodéfense et sensibilisation à la vigilance	Me 16h30 à 18h30 (ANNULÉ)	0519	15 fév. (2h)	11	14	22																
		02	Atelier de karaté - autodéfense et sensibilisation à la vigilance	Me 16h30 à 18h30	0519	21 mars (2h)	11	14	22																

Responsables : France Lebel et Christiane Guay, christiane.guay@sas.ulaval.ca
Inscription : 418 656-PEPS (7377)

EM: Etudiant membre. Tous les étudiants inscrits à 12 crédits de cours à l'UL sont automatiquement membres du PEPS.
M: Membre du PEPS
NM: Non-membre du PEPS

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le www.peps.ulaval.ca

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au www.peps.ulaval.ca pour en savoir plus.

REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

AVIS
Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.